

Avis de convocation / avis de réunion

BACCARAT

Société anonyme au capital de 20 767 825 €.
Siège social : rue des Cristalleries, 54120 Baccarat.
760 800 060 R.C.S. Nancy.

Avis de convocation

Mmes et MM. les actionnaires de la société Baccarat sont informés qu'ils sont convoqués par le Conseil d'administration de la Société Baccarat en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, le jeudi 20 juin 2019 à 15 heures dans les salons de l'Espace Hamelin, 17 rue de l'Amiral Hamelin -75783- Paris Cedex 16, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jourA CARACTERE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs de leur gestion,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Approbation de conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du Code de commerce relatives à :
 - la conclusion d'un avenant au contrat de prêt relais intragroupe avec SDL Investments I Sàrl, à la cession du prêt relais à Fortune Legend Limited, puis à la conclusion d'un avenant au prêt relais avec Fortune Legend Limited,
 - la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi avec Compagnie Financière du Louvre, puis d'un avenant de résiliation anticipée de cette convention,
 - la conclusion d'une convention tripartite de transfert entre Compagnie Financière du Louvre, Baccarat et Madame Daniela Riccardi, relative au transfert du contrat de travail de Madame Daniela Riccardi de Compagnie Financière du Louvre à Baccarat,
 - la conclusion d'un avenant de résiliation anticipée du contrat de prestations de services entre Compagnie Financière du Louvre et Baccarat,
 - l'octroi d'une indemnité contractuelle de révocation et d'une indemnité de non- concurrence à Madame Daniela Riccardi, Directeur Général,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général,
- Renouvellement du mandat de d'un administrateur, (*Madame Laurence Nicolas*).

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions de la société,
- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions,
- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservée aux salariés, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de commerce, dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à 3332-24 du Code du travail.

A CARACTERE ORDINAIRE

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Modes de participation à l'assemblée :

1° - Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée pourront :

- soit demander une carte d'admission à l'aide du formulaire qui leur sera adressé avec la convocation, après l'avoir complété, signé et renvoyé à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES à l'aide de l'enveloppe T qui sera jointe à la convocation ;

- soit se présenter le jour de l'assemblée, munis d'une pièce d'identité, aux guichets qui seront spécialement prévus à cet effet.

Les demandes de cartes d'admission effectuées par des actionnaires non-résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes de titres nominatifs de la Société (article L.228-1, 7ème alinéa du Code de commerce) tenus par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, devront être transmises à ce dernier via leur Intermédiaire Inscrit et être accompagnées, pour pouvoir être prises en compte, d'une attestation dudit Intermédiaire Inscrit, de telle sorte que la Société ou son mandataire puisse vérifier sans contestation possible leur qualité d'actionnaire au 18 juin 2019, soit à la « Record Date ».

Au cas où les actions seraient détenues via plusieurs intermédiaires successifs, une attestation devra alors être établie par chacun de ces intermédiaires.

2° - Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint, ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, les Grands Moulins de Pantins - 93461 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- envoi d'un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant leurs nom, prénom, adresse, assemblée générale Baccarat et identifiant auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats effectuées par courriel, dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 19 juin 2019 à 15 heures, heure de Paris pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à

l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les formulaires de demande de carte d'admission, de vote par correspondance et de procuration et les enveloppes T prévues à cet effet seront adressés à tous les actionnaires avec la convocation.

Lorsqu'un actionnaire aura soit exprimé son vote par correspondance, soit donné une procuration, soit demandé une carte d'admission, il ne pourra alors plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Question écrites :

Les questions écrites qui seraient posées par les actionnaires devront être envoyées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société à compter de la date de convocation de l'assemblée générale et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Droit de communication actionnaire :

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://baccarat-finance.com/>, à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le 30 mai 2019.